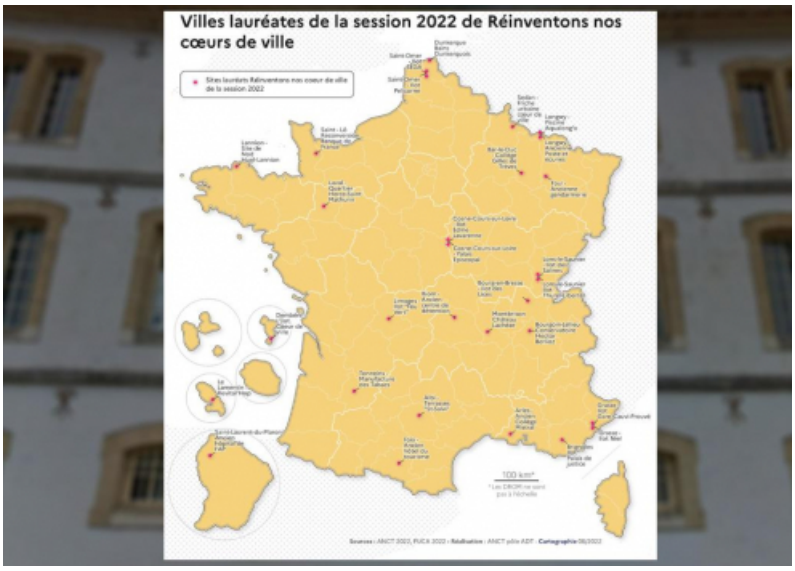
Cinq nouveaux territoires pilotes pour la sobriété foncière et 30 nouveaux lauréats de "Réinventons nos cœurs de ville"



Cinq nouveaux territoires pilotes pour la sobriété foncière ont été sélectionnés qui s'ajoutent aux sept premiers. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a également annoncé le 6 juillet 2022 la sélection de trente lauréats dans le cadre de la démarche "Réinventons nos cœurs de ville".

Cinq nouveaux territoires pilotes pour la sobriété foncière ont été sélectionnés. Au total, cela porte à douze le nombre de ces sites choisis par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Lancée dans le cadre du programme Action cœur de ville (ACV) fin 2020, cette démarche vise à lutter contre l'étalement urbain. Sept collectivités (Draguignan, Dreux, Louviers, Poitiers, Sète, Maubeuge, Épernay) avaient déjà été désignées comme sites démonstrateurs lors d'un appel à manifestation. Les cinq nouveaux sites (Autun/communauté de communes du Grand Autunois Morvan, Tartare/communauté de l'Ouest Rhodanien, Laval/communauté Laval Agglomération, Lorient/Lorient Agglomération, le Lamentin/CA Centre de la Martinique) viennent rejoindre leur rang. Leur sélection a été annoncée par l'ANCT le 6 juillet 2022.

La démarche s'effectue en deux temps : une première phase permet de repérer au sein de secteurs prioritaires des sites de projets (le "foncier invisible") et d'en qualifier les potentiels ; une seconde phase très opérationnelle vise à tester la faisabilité de l'activation de ces sites. Cette deuxième phase est notamment destinée à mobiliser les acteurs et les dispositifs d'accompagnement pour aider les territoires à s'engager rapidement dans la mise en œuvre des projets.

Liens utiles
Plus d'infos